

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 51
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 28 septembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 23 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS :EDOUARD BOS ; michel JORCIN

POUVOIRS :Michel JORCIN A STEPHANE GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Gîte touristique : règlement de la situation n°5 (DGD) lot n°5 à l'entreprise PARET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°38 du 14 juillet 2019 par laquelle il a été décidé d'approuver la situation n°5, décompte global et définitif (DGD) relative au lot n°5 de l'entreprise PARET pour un montant total de 4 997,59 € HT. Le règlement effectif de cette situation avait cependant été conditionné au retour sur chantier de l'entreprise pour corriger les réserves levées à la réception.

À ce jour, les interventions de l'entreprise PARET n'ont pas permis de lever toutes les réserves.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de suspendre ce paiement tant que toutes les réserves ne seront pas levées,
et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

